COMMUNE D'ALLE
CANTON DU JURA

Secrétariat communal
Place de la Gare 1 - CP 59
2942 Alle

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2025-01468-S

Requérant(s)	Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle
Auteur du projet	Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle
Description du projet	Construction d'un abri vitré pour l'entreposage du corbillard hippomobile
Cadastre(s), parcelle(s)	Alle, 3548
Lieu-dit, adresse	Rue de l'Eglise, 2942 Alle
Affectation de la zone	En zone à bâtir, CAa
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Art. 2.5.1 RCC - distance à la route
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	06.11.2026
Échéance de la publication	07.12.2026

Ouvrage

Dimensions : longueur 4m66, largeur 2m86, hauteur 2m73, hauteur totale 3m47.
Genre de construction : matériaux : Façades : bois brun. Toiture : tuiles rouges en terre cuite.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Alle, le 29 octobre 2026
Conseil communal.